

Rapport du Président

Commission permanente du vendredi 1 juillet 2016

1ère **Commission N**° CP-2016-7-1-1

Service instructeur Direction des Finances

Service consulté

GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT ASSOCIATION DU COMITE DU MONUMENT NATIONAL DU HARTMANNSWILLERKOPF CONSTRUCTION DE L'HISTORIAL FRANCO-ALLEMAND

Résumé: Il vous est proposé d'octroyer une garantie d'emprunt partielle à hauteur de 615 000 € à l'association du Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf (CMNHWK) relative à un prêt d'un montant de 700 000 €. Ce prêt est à souscrire par l'Association en vue du financement du projet de l'Historial franco-allemand de la Grande Guerre sur le site du Hartmannswillerkopf.

Au cours de sa séance du 26 juin 2015 (délibération n°CG-2015-6-12-8), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf (CMNHWK), association de droit local, a initié en 2008 un programme de protection et de valorisation du site national du Hartmannswillerkopf afin d'en faire un lieu touristique, placé sous le signe de la mémoire, d'envergure européenne.

Pour la rénovation et la restructuration du Monument National, une garantie d'emprunt à hauteur de 24,5 % avait été accordée par le Conseil Général par délibération n°CP-2008-14-1-3 du 18 décembre 2008 pour la souscription de deux prêts relais, d'un montant total de 2,025 M€ et remboursable en 8 trimestres (soit 2 ans).

Aujourd'hui, l'Association CMNHWK sollicite à nouveau le Département pour l'octroi d'une garantie d'emprunt partielle à hauteur de 615 000 € pour la construction du Musée Historial.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Fonds publics		
FEDER Massif		26 910 €
INTERREG		837 801 €
Etat FNADT		282 265 €
Etat – Ministère de la Défense		570 000 €
Etat Allemagne – VDK		150 000 €
Région Alsace		716 515 €
Conseil départemental du Haut-Rhin		708 741 €
Communauté de communes Thann/Cernay		150 000 €
Sous-total fonds publics	79,23 %	3 442 232 €
Fonds privés		
Mécénat		500 000 €
Association du CMNHWK		691 935,87 €
Sous-total fonds privés	20,77 %	1 191 935,87 €
TOTAL		4 634 167,87 €

Un prêt d'un montant de 700 000 €, et pour lequel la garantie départementale est demandée, doit être souscrit par l'association.

Les caractéristiques de ce prêt que l'association projette de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

Montant : 700 000 € Durée : 20 ans

Périodicité : Mensuelle, trimestrielle ou annuelle

Taux: 1,36 % ou 1,39 %

Quotité garantie : 615 000 € (soit environ 87,86 %) Echéance prévisionnelle : 240 mensualités de 3 332,94 € ou 20 annuités de 40 331,27 €

La décision d'accorder la garantie partielle ne soulève en l'occurrence pas de difficulté s'agissant d'une association de droit local sans but lucratif et soutenue dans ses projets par notre collectivité.

Par ailleurs, à titre de sureté, il est demandé à l'association CMNHWK de mettre en place une contre-garantie, à savoir l'inscription d'une prénotation hypothécaire de premier rang au profit de la collectivité.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de garantie d'emprunt au profit de l'association CMNHWK et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN